

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 14/05/2019

1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 26/03/2019 :

Le compte rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Atelier communal – point et avenants au marché de travaux :

Mr le Maire présente les projets d'avenants pour les lots n°1, 3, 4 et 5 pour un montant total de travaux s'élevant à 6 303.61€ HT.

Le conseil valide l'ensemble des avenants. Le marché initial passe de 338 561.19€ HT à 350 979.55€ HT.

3) Avis sur les demandes présentées par la SAS CEMEX relatives à l'exploitation d'une carrière à JAYAT et à une autorisation de défrichement :

Le conseil prend connaissance du dossier et se prononcera lors du prochain conseil.

Il est signalé que des particuliers viennent sur le site. Mr le Maire va se rendre sur place pour les informer que le site est interdit au public.

4) Mise en accessibilité aux locaux scolaires / attribution des lots :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint au maire, précise que Mr CUCCHIA, Architecte, et Mr HUBERT, économiste, ont remis leur rapport d'analyse des offres dont les critères d'attribution sont les suivants : notes suivant pondération à savoir : l'offre de prix 40% - la valeur technique 60%.

Le conseil municipal, après avoir étudié le rapport d'analyse des offres et au vu des éléments remis lors des renégociations, décide de retenir les entreprises suivantes :

Désignation du lot	Entreprises retenues	Offres HT
01 – Aménagements Extérieurs	FL MACONNERIE	47 000.00
02 – Maçonnerie	FL MACONNERIE	8 000.00
03 – Menuiseries Extérieures	BUIRON	4 320.00
04 – Menuiseries Intérieures	BUIRON	10 987.80
05 – Plâtrerie / Peinture	PONCIN	5 600.00
06 - Electricité	VERVIER	7 970.49
07 - Plomberie	ARBAN	3 974.00
08 - Carrelage	AMVR POUPON	3 628.00
	TOTAL HT	91 480.29
	TOTAL TTC	109 776.35

Les marchés seront signés le 28 mai 2019.

5) Commission cimetière :

Le devis du cabinet de géomètres ABCD est validé pour la partie relevé de l'état des lieux et traitements des données (établissement d'un plan, numérotation des tombes, réalisation d'un projet d'aménagement) suivant un montant de 2 978€ HT.

6) Programme Voirie 2019 / Lancement de la consultation :

Le conseil municipal valide le dossier de consultation des entreprises.

La consultation sera déposée sur la plateforme des marchés publics du Département de l'Ain. Le conseil délibéra lors du prochain conseil sur le choix de l'entreprise retenue.

7/ Le Plan d'Équipement Territorial (PET) :

Le PET est un dispositif initié par la CA3B sous forme de budget d'investissement alloué à chaque conférence territoriale afin de renforcer les attributions des conférences et répondre aux besoins territoriaux en matière d'équipements.

Ce dispositif prendra la forme d'une prise en charge financière d'un équipement de dimension « pluri-communale » par la CA3B qui en sera maître d'ouvrage ou d'une participation au plan de financement de ce dernier.

Tout équipement ne relevant pas du champ des compétences communautaires peut être éligible au PET.

Les critères d'éligibilités sont : le caractère « pluri-communal », la capacité des communes bénéficiaires à en supporter les charges de fonctionnement ainsi que la prise en compte de la transition écologique.

Le budget alloué à la conférence Bresse est de 3 001 066.07€ sur 3 ans. (une part fixe de 1 million d'euros et une part variable indexée sur la population).

Chaque conférence territoriale va étudier les propositions de programmation formalisées par les assemblées de maires. C'est la conférence territoriale qui valide la programmation du PET. Les projets retenus seront par la suite étudiés par le comité de régulation qui émettra un avis sur chaque projet inscrit au titre du PET. Les projets inscrits seront ultérieurement validés ou non par le Bureau Communautaire.

Une réunion des maires de la conférence Bresse a eu lieu fin avril afin de commencer à lister les projets du territoire de la conférence Bresse : la commune de Foissiat pour la création d'un gymnase ; la commune de St Trivier de courtes pour la rénovation du boulodrome, la couverture du terrain de tennis ainsi que la création d'un terrain synthétique destiné au FC Bresse Nord et la commune de St Nizier, pour la création d'une halle à la place de la piscine situé à Mépillat.

Mr le Maire a présenté le projet de la commune qui consiste en la rénovation des vestiaires existants et la réalisation d'une extension d'environ 60 m² pour deux nouveaux vestiaires, des espaces de rangement et des sanitaires pour répondre aux besoins des 262 licenciés des différentes communes du FC Bresse Nord. Ces travaux permettront d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment existant (isolation, changement des menuiseries, système de chauffage, travaux sur la toiture).

Les vestiaires et les douches devront être repris.

L'accès au bâtiment et le bâtiment seraient mis aux normes d'accessibilité (création d'un stationnement handicapé, de circulation et de marquages adaptés).

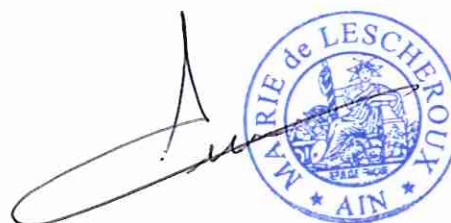
8) Dysfonctionnement sur le réseau mobile 4G :

Mr le Maire a eu confirmation auprès des services du Département de l'Ain que la commune de Lescheroux fait partie des communes signalée dans le cadre de l'accord du New Deal, accord pour accélérer le déploiement multi-opérateurs des réseaux 4G dans les zones mal desservies. L'arrêté ministériel sera pris courant juin.

Affaires diverses :

- Logement du Bourg : la chaudière est hors d'usage.
- Logement n°5 de la Cure : La commission va se réunir pour étudier le rapport de Mr SIMON d'Alec01.
- Fête Patronale 2019 : le devis d'ARSOTEC d'un montant de 1 900€ TTC est validé.

Prochains conseils les 28/06/2019 – 27/08/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LESCHEROUX' at the top and 'AIN' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on a horse. The signature is written in a cursive style, crossing over the stamp.